

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE LUDRES**

**SERVICE : ADMINISTRATION GENERALE      SEANCE DU :                    13 NOVEMBRE 2023**  
**DELIBERATION N° :                    1**  
**RAPPORTEUR :                    MME RAVON**

**OBJET :      RAPPORT D'ACTIVITE 2022 DE LA METROPOLE DU GRAND NANCY**

La loi du 12 juillet 1999 sur le renforcement et la simplification de l'intercommunalité (article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales) prévoit pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) une obligation formelle de rendre compte de leur activité aux communes membres chaque année.

Ainsi, suite à l'élaboration et à la réception du rapport d'activité 2022 du Grand Nancy, celui-ci vous est aujourd'hui communiqué.

Ce rapport comporte plusieurs chapitres :

- 1- La Métropole du Grand Nancy,
- 2 - Une Métropole qui se transforme,
- 3 - Une Métropole attractive,
- 4 - Une Métropole de proximité,
- 5 - Une Métropole solidaire,
- 6 - Ressources.

Ce rapport a été communiqué lors de la séance du conseil métropolitain du 8 septembre 2023.

Il devra être mis à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent la séance du Conseil Municipal.

**Le Conseil Municipal**

- prend acte de la communication du rapport d'activité 2022 de la Métropole du Grand Nancy.

**Etaient Présents :**

M. BOILEAU Pierre Maire de Ludres, Mme RAVON Véronique, M. DUSSAULX Xavier, Mme BLAISE Claudine, M. LOMBARD William, Mme MERCIER Sophie, M. GOETZ Philippe, Mme RAIK Magali, Mme LIIRI Stéphanie, M. FOURNIER Emmanuel, Mme BERNIER Dominique, M. CHAUVANCY Michel, Mme GUERBER Sandrine, M. NOEL Rémi, Mme LAVAL Sandrine, M. PECHINE Patrick, Mme MOTEL Aurélie, Mme HINZELIN Mireille, M. PICARD Benoît, Mme NAEGELLEN-LINEL Christine, M. GOIRAND Didier, Mme MARTIN Chantal, Mme LOMBARD Claude, M. BURTE René, M. PATRAS Jean

**Avait donné pouvoir :**

Mme ROCHON Marie

avait donné pouvoir à

Mme RAVON Véronique

**Etaient Absents :**

M. FRANCOIS Axel, M. REGNIER Christian, M. VAUTHIER Claude

**NOTA -**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 15 Novembre 2023 et que la convocation du Conseil avait été faite le 7 Novembre 2023.

Fait et délibéré à LUDRES  
Les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme  
Le Maire



Pierre BOILEAU